



### Kiwi

**N°03**  
**20/02/2020**



#### Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN  
**FDGDON 47**  
[e.marchesanfredonaqui@laposte.net](mailto:e.marchesanfredonaqui@laposte.net)

#### Directeur de publication

Dominique GRACIET  
Président de la Chambre  
Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

#### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.  
Reproduction partielle  
autorisée avec la mention  
« extrait du bulletin de santé  
du végétal Nouvelle-Aquitaine  
Kiwi N°X du JJ/MM/AA »*



Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

## Ce qu'il faut retenir

### Kiwi

- **PSA** : des écoulements d'exsudat sont observés, les parcelles sont à surveiller attentivement.
- **Cochenille** : période propice au repérage des foyers de cochenilles.

- **Stades phénologiques**

Stade « bourgeon d'hiver » (BBCH 00) pour Hayward.

- ***Pseudomonas syringae* pv. *Actinidiae* (PSA)**

Des écoulements d'exsudat ont été notés sur pieds ayant présenté des symptômes l'année dernière. Les conditions douces et humides de ces quinze derniers jours ont été favorables à l'expression de nouveaux symptômes sur certaines parcelles déjà contaminées.

**Evaluation du risque**

Les parcelles sont à surveiller attentivement, notamment les variétés précoces.

Les opérations de taille et d'attachage des cannes provoquent de nombreuses plaies qui rendent les risques de contaminations par la bactériose du kiwi possibles.

**Mesures prophylactiques** : afin de limiter les risques de contaminations, il faut éviter (dans la mesure du possible) de tailler par temps humide, veiller à désinfecter régulièrement le matériel de taille (trempage dans de l'alcool à 70°, alcool à brûler...), tailler en dernier les parcelles et les arbres contaminés et organiser les chantiers de taille afin de protéger rapidement les plaies occasionnées.



**Écoulements d'exsudat rougeâtre**

(Crédit Photo : E. Marchesan - FDGDON 47)

- **Cochenille blanche du mûrier**

La période hivernale est propice au repérage des foyers de cochenilles (Cf. BSV n°2 du 06/02/20).

**Mesures prophylactiques** : la prophylaxie passe par l'élimination et la destruction des branches les plus envahies. Un décapage mécanique à la lance et/ou par brossage des charpentières et des troncs atteints permet d'éliminer une partie des cochenilles.

**B Méthodes alternatives : des produits de biocontrôle existent.** Les produits de biocontrôle sont listés dans la Note de service DGAL/SDQPV/2020-110 du 12/02/20 consultable en cliquant sur ce lien : [liste des produits de biocontrôle](#)

- **Xylébore disparate**

L'essaimage des adultes s'effectue de façon très étalée et discontinue (février à mai). Il a lieu aux heures les plus chaudes de la journée (au moins 18°C).

Les premiers individus ont été capturés précocement (dès le 2 février) à la faveur des températures élevées. Il n'a pas été enregistré de nouvelle capture au cours de ces quinze derniers jours.

**Evaluation du risque**

L'essaimage des adultes de xylébore reprendra dès le retour de températures supérieures ou égales à 18°C.

**Mesures prophylactiques** : les mesures prophylactiques sont à privilégier, la taille et la destruction des bois attaqués sont une précaution indispensable. Il est également nécessaire, en parallèle, d'essayer d'agir sur les « causes » qui favorisent les attaques de xylébore (présence de mouillères, carences...) par des aménagements et/ou méthodes culturales adaptées.

Dans les situations à forte pression, il est possible de recourir au piégeage massif en installant 8 pièges par hectare. La mise en place de ces derniers est à effectuer sans tarder si ce n'est déjà fait et de préférence en périphérie de la parcelle.

- **Sensibilité au gel**

Les seuils critiques de températures établis par espèces pour chaque stade végétatif font référence à la température à l'air libre lue au niveau du bouquet floral. Le tableau ci-après mentionne les températures susceptibles d'induire des dégâts. La présence d'eau sur la végétation avant le début du gel (pluie non ressuyée, dépôt de rosée en début de nuit) augmente la sensibilité au gel et le niveau de dégâts.

**Sensibilité au gel : stades phénologiques et seuils critiques**

					
	<b>Stade B</b> Bourre visible	<b>Stade C</b> Nervures visibles	<b>Stade D</b> Feuilles étalées	<b>Stade E</b> Boutons floraux visibles	<b>Stade F</b> Début floraison
<b>Kiwi</b>	- 2°C	- 1°C	- 0.5°C	- 0.5°C	0°C

Source seuils critiques INRA - CTIFL

Remarque : les seuils retenus ont été déterminés à partir d'anciennes variétés, compte tenu de l'arrivée de nombreuses nouvelles variétés, ces seuils ne sont qu'indicatifs.

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Kiwi sont les suivantes :** Cadralbret, CDA 47, FDGDON 47, FDGDON 64, Garlanpy, Rouquette, SCAAP Kiwifruits de France, Vallée du Lot

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*

*" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".*